

copié ces actes (4). C'est grâce à cette circonstance, que le souvenir nous en a été conservé. Si on en cite beaucoup moins dans l'histoire des successeurs de ce sire, c'est que les titres en ont péri, sans avoir eu la chance d'être copiés comme ceux de Guichard ; mais il n'est pas douteux que tous les sires de Beaujeu aient ainsi reçu une grande quantité de fiefs. Aubret le constate, car après avoir dit que ces acquisitions de fiefs avaient étendu au loin la réputation de ce prince, en augmentant sa puissance, il fait remarquer que presque tous les fiefs du Beaujolais furent acquis de cette façon par ses successeurs. Nouvelle preuve que la formation de notre province est due bien moins à la force de l'épée qu'au bon renom de valeur, de sagesse et de modération, dont nos seigneurs avaient su entourer leur nom.

Jusqu'à Isabelle on ne trouve que deux barons à qui l'on ait prêté de nouveaux hommages volontaires : Humbert III qui en reçut cinq, et Humbert V un seul. Les deux autres, Guichard IV et Guichard V, n'en reçoivent aucun, si l'on s'en

---

(4) Cette Bible, en deux volumes, était précieuse par son antiquité et plus encore peut-être par les documents anciens qu'elle renfermait sur les sires de Beaujeu, de la première race. Comprise dans l'inventaire de 1784, elle fut, lors de la Révolution, transportée à Villefranche. On en a la certitude par ce passage d'un *Extrait du procès-verbal des premières séances du Conseil général de Villfranche, 1791*, que M. de Longevialle a bien voulu me communiquer. « Ce district ne présentait aucun objet intéressant en tableaux, livres et gravures ; le tout était du plus vil prix... Deux pièces ont été seulement réservées, une Bible sur vélin, et le *Suovetaurilia* ». A partir de ce moment on perd toute trace de cette Bible. A-t-elle été brûlée comme tant d'autres manuscrits et parchemins de valeur, ou bien est-elle tombée aux mains de personnes qui la conservent sans connaître le trésor qu'elles possèdent, on l'ignore absolument.